



LE FINANCEMENT DE VOTRE BILAN : COMMENT CONCRETEMENT ?

Comment financer votre bilan de compétences ?

Le financement d'un bilan de compétences dépend de votre situation professionnelle. Plusieurs solutions peuvent être mobilisées, seules ou en complément les unes des autres.

1. Vous utilisez votre Compte Personnel de Formation (CPF)

Le bilan de compétences est éligible au CPF.

Depuis 2026 :

- le montant mobilisable via le CPF est plafonné à **1 600 €** pour un bilan de compétences ;
- si le coût du bilan dépasse ce plafond, la différence peut être financée par vous-même ou par un cofinanceur (employeur, OPCO, France Travail, Région, etc.) ;
- un bilan de compétences financé ne peut être pris en charge par le CPF que si vous n'avez pas déjà bénéficié d'un financement pour un bilan de compétences au cours des **5 dernières années**.

Exemple

Coût du bilan : 2 000 €

- CPF mobilisable : **1 600 €**
- Reste à financer : **400 €**
- Ce complément peut être pris en charge par votre employeur, un autre financeur ou par vous-même.

2. Vous êtes salarié

Votre employeur peut décider de financer tout ou partie de votre bilan de compétences dans le cadre du développement des compétences de l'entreprise ou d'un abondement du CPF.

Le bilan peut être réalisé pendant ou en dehors du temps de travail, selon les modalités convenues entre le salarié et l'employeur.

3. Vous êtes demandeur d'emploi

Sous certaines conditions, **France Travail** ou d'autres financeurs publics peuvent compléter ou prendre en charge le financement lorsque le projet s'inscrit dans un parcours de retour à l'emploi ou de reconversion.

4. Vous financez personnellement votre bilan

Vous pouvez également choisir un financement direct lorsque vous souhaitez engager rapidement votre démarche ou compléter un financement existant.



Participation financière au CPF

Les personnes qui mobilisent leur CPF sont en principe soumises à une **participation forfaitaire obligatoire**, réévaluée chaque année par les pouvoirs publics. Certaines situations ouvrent toutefois droit à une exonération, notamment pour les demandeurs d'emploi ou lorsque la formation bénéficie d'un abondement de l'employeur.

En dehors des canaux classiques, plusieurs autres dispositifs spécifiques existent selon votre statut ou votre lieu de résidence :

L'AGEFIPH

Si vous êtes en situation de handicap, l'AGEFIPH peut financer tout ou partie de votre bilan, dans le cadre d'un accompagnement global vers l'emploi ou le maintien en poste. Cette aide peut venir en complément du CPF ou d'un financement par France Travail.

L'ANFH (Association Nationale pour la Formation du personnel Hospitalier)

Pour les agents de la fonction publique hospitalière, cette association propose des financements dédiés.

Les aides des conseils régionaux et collectivités

De nombreuses régions et collectivités locales proposent des dispositifs de soutien à la formation, y compris pour les bilans. Ces aides peuvent prendre la forme :

- D'un financement direct, d'un abondement ou encore de chèques formation.

Renseignez-vous auprès de votre Conseil régional ou de votre Maison de l'emploi pour connaître les dispositifs locaux.

Le service social de la CARSAT

Pour certains salariés en difficulté ou en fin de carrière, le service social de la CARSAT peut proposer une prise en charge partielle ou totale du Bilan. Ce soutien est souvent mobilisé pour prévenir les risques d'usure professionnelle ou pour accompagner un reclassement.

Ces options vous permettent de bénéficier d'un soutien financier pour réaliser votre bilan de compétences.

- **Coût moyen** : Un bilan de compétences complet coûte généralement entre 1 600 et 2 000 euros, mais il peut souvent être financé en tout ou partie via le CPF

Notre accompagnement

Chaque situation étant différente, nous vous accompagnons gratuitement pour :

- vérifier votre éligibilité ;
- étudier les financements mobilisables ;



- optimiser votre plan de financement ;
- vous accompagner dans les démarches administratives.

Un simple échange permet souvent d'identifier la solution de financement la plus adaptée à votre projet professionnel.